COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 FÉVRIER 2010

L'an deux mille dix, le dix huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 février 2010, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédérik BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH M. LOBJEOIS Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. DUQUESNE M. RABEH Mme COULON M. PASQUIER Mme RODDIER M. MARY Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF M. BERTRAND Mme BERKANI M. MOREAU M. LETELLIER Melle WOELFLÉ Mme PENSIVY M. MARIETTE M. MEHAY M. CARVALHO Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI M. DEBUS.

EXCUSES: M. BOUZNADA Mme de VAUCOULEURS Mme BAS.

ONT DONNE POUVOIR : M. BOUZNADA à M. RABEH Mme de VAUCOULEURS à Melle WOELFLÉ Mme BAS à Mme VINAY.

SECRETAIRE: Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire adresse ses souhaits de bienvenue à Monsieur David CARVALHO qui, suite à la démission de Madame Armelle HÉLIOT, occupe le poste de conseiller municipal devenu vacant.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

M. Debus fait une remarque sur le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2009 portant sur les interventions relatives à la délibération 25 : subvention à la Mission locale de Poissy et ses Environs (page 14).

Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises entre le 22/1/2010 et le 9/2/2010 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n°s 3 et 4 du 4 avril 2008, n°s 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur DEBUS demande des précisions sur la décision du 09/02/2010 "Action en justice : recours contre Monsieur Daniel DEBUS, Conseiller municipal - allégations portant une atteinte certaine à l'honneur et à la considération de Monsieur Krémo ALLAOUCHICHE, Maire Adjoint de la Commune de Poissy".

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour :

1°) INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS DELEGUES.

Délibération approuvée à la majorité des votants, moins 6 abstentions : M. LETELLIER Mme de VAUCOULEURS, M. BERTRAND, M. MARIETTE, Melle WOELFLÉ, M. DEBUS et 9 non participation au vote : Mme DOMERGUE, M. BLOCH, Mme DELAROUZÉE, M. MONNIER, M. BIHANNIC, Melle DOMONT, M. RAYNAL, Mme XOLIN, Melle EL MASAOUDI.

2°) REDEVANCE SPECIALE POUR L'ENLEVEMENT ET L'ELIMINATION DES DECHETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX POUR L'ANNEE 2010.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

3°) REMISE DE 30 % ACCORDEE AUX LIBRAIRIES, OFFICES DE TOURISME, ET AUTRES ORGANISMES DE DIFFUSION CULTURELLE POUR L'ACHAT D'OUVRAGES EDITES PAR LE MUSEE DU JOUET.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

4°) ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU MUSEE DU JOUET.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

5°) DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES MUSEES DE POISSY.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

6°) DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET AU DEPARTEMENT POUR DES ETUDES CONCERNANT LA MISE EN SEPARATIF DE BASSINS DE COLLECTES UNITAIRES.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

7°) AVENANT N° 2 AU MARCHE PASSE AVEC E.A.V. (ENTREPRISE D'ASSAINISSEMENT ET DE VOIRIE) POUR LA MAINTENANCE ET LE CURAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

8°) APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA PRESTATION DE RESTAURATION MUNICIPALE - ANNEE SCOLAIRE 2008/2009.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

9°) AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 5 RELATIF A LA PROLONGATION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE MUNICIPALE - EXERCICE 2010.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

10°) RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE RESTAURATION COLLECTIVE MUNICIPALE - EXERCICE 2010.

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour par Monsieur le Maire.

11°) AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES OUVERT ET DE SIGNER LES MARCHES POUR L'ACHAT, LA LIVRAISON ET LE MONTAGE DE MOBILIER ADMINISTRATIF ET DE MOBILIER SCOLAIRE (2 LOTS).

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

12°) MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 53 DU 17 DECEMBRE 2009 AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LE MARCHE RELATIF A L'ACHAT ET LA LIVRAISON D'UNE BALAYEUSE DE VOIRIE NEUVE (LOT N° 3) AVEC LA SOCIETE SAS 3 D.

Délibération approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

13°) AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE EN VUE DE LA FERMETURE D'UN PREAU A L'ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO, 11 BOULEVARD VICTOR HUGO, ET DE L'AMENAGEMENT INTERIEUR DU PREAU POUR Y INSTALLER L'ACCUEIL DE LOISIRS ELEMENTAIRE DE L'ECOLE.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

14°) AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA RECONSTRUCTION DU PAVILLON DE GARDIEN A LA PISCINE DE MIGNEAUX, 2 D, ILE DE MIGNEAUX A POISSY.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

15°) CESSION D'UN APPARTEMENT DE TYPE F2 SIS 4, RUE DU 8 MAI 1945, DANS UN IMMEUBLE CADASTRE AT N° 973 (LOTS N° 120 B, 165, 2813).

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

16°) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SIGNEE AVEC L'ASSOCIATION BABY-LOUP POUR L'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS DONT LES PARENTS ONT DES HORAIRES DE TRAVAIL INCOMPATIBLES AVEC CEUX DU FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

17°) PARTICIPATION A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE ENGAGEE PAR LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

18°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - EMPLOIS AIDES.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

19°) CONVENTION ENTRE LA MAISON CENTRALE DE POISSY ET LA VILLE POUR LA REALISATION D'UNE MAQUETTE DE L'HOTEL DE VILLE.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

20°) ADHESION DE LA VILLE DE POISSY A L'ASSOCIATION NOUVELLEMENT CREEE "DES SITES LE CORBUSIER" POUR UN CLASSEMENT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO.

Délibération approuvée à l'unanimité des votants, moins 1 non participation au vote : Mme CHIGNAC.

21°) DEMANDE D'ADHESION DES COMMUNES DE VERNEUIL-SUR-SEINE, VETHEUIL, HAUTE-ISLE ET LA ROCHE-GUYON AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES BERGES DE LA SEINE ET DE L'OISE.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

22°) REGLEMENTS INTERIEURS DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE POISSY.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents.

23°) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION PERMANENTE "AFFAIRES CULTURELLES".

Suite à la démission de Mme Armelle Héliot de son mandat de conseiller municipal, le Conseil municipal, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour désigner le remplaçant de Mme Héliot au sein de cette commission permanente.

Par 30 voix pour, et 9 non participation au vote : Mme DOMERGUE, M. BLOCH, Mme DELAROUZÉE, M. MONNIER, M. BIHANNIC, Melle DOMONT, M. RAYNAL, Mme XOLIN, Melle EL MASAOUDI,

Monsieur David CARVALHO est désigné membre de la Commission permanente "Affaires culturelles".

24°) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU THEATRE.

Madame Patricia MERLIER et Madame Florence XOLIN font acte de candidature.

Résultat du vote:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39 Bulletins blancs : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

Ont obtenu:

Madame MERLIER: 25 voix Madame XOLIN: 14 voix

Madame Patricia MERLIER est désignée membre du Conseil d'administration de la Régie chargée de l'exploitation du théâtre.

25°) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE POISSY.

Monsieur David CARVALHO et Monsieur Vincent-Richard BLOCH font acte de candidature.

Résultat du vote:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39 Bulletins blancs : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Ont obtenu:

Monsieur CARVALHO: 28 voix Monsieur BLOCH: 10 voix

Monsieur David CARVALHO est désigné membre du Conseil d'administration du Conservatoire de musique et de danse de Poissy.

26°) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DE CONCESSION D'AMENAGEMENT.

Suite à la démission de Mme Armelle Héliot de son mandat de conseiller municipal, le Conseil municipal, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour désigner le remplaçant de Mme Héliot au sein de cette commission.

Par 30 voix pour, et 9 non participation au vote : Mme DOMERGUE, M. BLOCH, Mme DELAROUZÉE, M. MONNIER, M. BIHANNIC, Melle DOMONT, M. RAYNAL, Mme XOLIN, Melle EL MASAOUDI,

Monsieur David CARVALHO est désigné membre de la Commission de concession d'aménagement.

Le présent compte rendu est affiché le 24 février 2010.

Le Maire,

Frédérik BERNARD